



COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRÉSIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU **25 NOVEMBRE 2024**
Délibération n° **DEL-2024-0400**

Objet : Attribution de subventions dans le cadre du soutien aux projets UNSS

Nombre de sièges : 74
Membres en exercice : 74

Présents : 61
Pouvoirs : 9
Absents : 0
Excusés : 13
Pour : 70
Contre : 0

Abstention : 0
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire après
transmission en Préfecture le

04 DEC. 2024

et publié le

04 DEC. 2024

Secrétaire de séance :
Jean-François CLAPPAZ

Le lundi 25 novembre 2024 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, Président. Convocation dûment faite le 19 novembre 2024.

Présents : Cédric ARMANET, Patrick AYACHE, Patricia BAGA, Henri BAILE, Michel BASSET, Philippe BAUDAIN, Patrick BEAU, Patricia BELLINI, Claude BENOIT, Zakia BENZEGHIBA, François BERNIGAUD, Anne-Françoise BESSON, Clément BONNET, Coralie BOURDELAIN, Karim CHAMON, Jean-François CLAPPAZ, Alexandra COHARD, Roger COHARD, Cécile CONRY, Isabelle CURT, Brigitte DESTANNE DE BERNIS, Brigitte DULONG, Agnès DUPON, Christophe DURET, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Pierre FORTE, Annie FRAGOLA, Nelly GADEL, Claudine GELLENS, Philippe GENESTIER, Ilona GENTY, Martin GERBAUX, André GONNET, Annick GUICHARD, Alain GUILLUY, Mylène JACQUIN, Richard LATARGE, Philippe LECAT, Hervé LENOIRE, Philippe LORIMIER, Marie-Béatrice MATHIEU, Christelle MEGRET, Françoise MIDALI, Régine MILLET, Clara MONTEIL, François OLLEON, Delphine PERREAU, Valérie PETEX, Sandrine PISSARD-GIBOLLET, Serge POMMELET, Guillaume RACCURT, Franck REBUFFET-GIRAUD, Olivier ROZIAU, Olivier SALVETTI, Brigitte SORREL, François STEFANI, Christophe SUSZYLO, Françoise VIDEAU, Régine VILLARINO, Damien VYNCK

Pouvoirs : Dominique BONNET à Jean-François CLAPPAZ, Martine KOHLY à Mylène JACQUIN, Julien LORENTZ à Annick GUICHARD, Claire QUINETTE-MOURAT à Michel BASSET, Sidney REBBOAH à Christelle MEGRET, Cécile ROBIN à Patricia BELLINI, Youcef Tabet à Nelly GADEL, Annie TANI à Annie FRAGOLA, Martine VENTURINI à Françoise MIDALI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Vu les statuts de la communauté de communes Le Grésivaudan et notamment ses compétences en matière de soutien aux manifestations culturelles, éducatives, sportives dans le cadre de la charte communautaire,

Vu la charte de partenariat sportif adoptée le 31 janvier 2022,

Vu les crédits budgétaires prévus,

La communauté de communes Le Grésivaudan a pour objectif de soutenir, selon certains critères, les associations sportives des collèges et lycées locaux relevant de l'intérêt communautaire. Les subventions proposées dans le cadre de l'UNSS, le sont en lien avec la charte de partenariat sportif. L'instruction des dossiers déposés par les associations sportives s'est notamment basée sur le nombre d'élèves du Grésivaudan scolarisés dans l'établissement, ceux licenciés à l'association sportive, sur la présentation des projets et en prenant en compte le budget de l'association.

Ainsi, Monsieur le Président propose au Conseil communautaire, d'attribuer les subventions présentées dans le tableau ci-après et de l'autoriser à signer tous les documents afférents à ces dossiers :

Bénéficiaire de la subvention	Commune	Nombre d'élèves du Grésivaudan licenciés à l'UNSS année N-1	Subvention sollicitée	Proposition de subvention 2024
UNSS-Association sportive du collège Flavius Vaussenat	Allevard	133	4 000 €	3 320 €
UNSS-Association sportive du collège Simone de Beauvoir	Crolles	128	3 000 €	3 000 €
UNSS-Association sportive du collège La Moulinière	Domène	74 élèves du Grésivaudan (sur 127 au total)	1 600 €	1 400 €
UNSS-Association sportive du collège Le Chamandier	Gières	140 élèves du Grésivaudan (sur 209 au total)	3 500 €	3 300 €
UNSS-Association sportive du collège Icare	Goncelin	128	2 500 €	2 000 €
UNSS-Association sportive du collège La Pierre Aiguille	Le Touvet	151	4 000 €	2 900 €
UNSS-Association sportive du collège Marcel Chêne	Pontcharra	151	2 500 €	2 500 €
UNSS-Association sportive du collège du Grésivaudan	Saint-Ismier	163	4 500 €	4 000 €
UNSS-Association sportive du collège Lionel Terray	Meylan	78 élèves du Grésivaudan (sur 136 au total)	1 500 €	1 500 €
UNSS-Association sportive du collège Belledonne	Villard-Bonnot	190	4 150 €	2 700 €
UNSS-Association sportive du lycée Pierre du Terrail	Pontcharra	139	3 000 €	3 000 €
Total				29 620 €

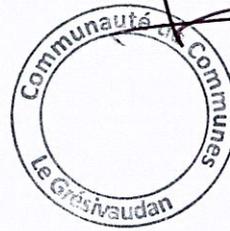
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre ont signé tous les membres présents.
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le 25 NOV. 2024

Le Président,
Henri BAILE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

